



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de conseillers municipaux présents : 24

Nombre de votes contre : 0

Nombre d'abstentions : 5

Nombre de votes pour : 24

Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 mars 2019

**Présents** : Christian DUMAS, Arnaud JEÂN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Catherine MAIGNAN (depuis 20h18), François LENHARD, Michèle LUCAS, Jean-Louis TOURET, Nadège FONTAINE, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Guillaume GUERRÉ, Magalie PIAT, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN.

**Absents excusés** :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,  
Évelyne CAU, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,  
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,  
Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,  
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Daniel HOAREAU.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h52

Secrétaire : Magalie PIAT

### RESSOURCES HUMAINES

**DL.19.033 - Création d'un poste d'adjoint administratif contractuel non permanent à temps complet au titre de l'article 3,1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 – service Aménagement et Développement du Territoire**

**Christian DUMAS expose** :

Le Maire informe qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3,1°,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel, recruté en qualité d'agent contractuel, pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité en application de l'article 3,1° de la loi n° 84-53 précitée,

Considérant qu'il convient de renforcer le secrétariat du service Aménagement et Développement du Territoire, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 décembre 2019 inclus,

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 décembre 2019 inclus, et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un agent contractuel de droit public pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité en application de l'article 3,1° de la loi n° 84-53 précitée.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Après débats et délibération, le Conseil Municipal adopte à la majorité, 24 pour et 5 abstentions (Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD et Loïc FAYON), les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le **02 AVR. 2019**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **04 AVR. 2019**

Publication le : **08 AVR. 2019**

Notification le : **08 AVR. 2019**

Le Maire  
Christian DUMAS



**Acte à classer**

DL-19-033

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2019-04-04T15-28-19.00 ( MI216167569 )

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20190326-DL-19-033-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Création d'un poste d'adjoint administratif contractuel non permanent à temps complet au titre de l'article 3.1. de la loi n.84-53 du 26 janvier 1984 - service aménagement et développement du territoire

Date de décision : 26/03/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

- 4. Fonction publique
- 4.2. Personnel contractuel
- 4.2.3. Contrats de recrutement et avenants aux contrats :
- 4.2.3.3. d'emploi temporaire sur un poste permanent vacant ou en remplacement d'un agent indisponible.

Acte : [DL.19.033-RH-création poste adjoint administratif contractuel non permanent temps complet - service aménagement et développement du territoire.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 04/04/19 à 15:28

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 04/04/19 à 15:28

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 04/04/19 à 15:34

